

DÉCEMBRE 2025

**Itinérance et aménagement de l'espace public :
étude de cas du secteur de Saint-Roch à Québec
par Architecture sans frontières Québec**

Analyse du rapport par la Ville de Québec

MISE EN CONTEXTE

La vie dans l'espace public est riche d'interactions et d'activités. Ces lieux, lorsqu'ils sont bien aménagés, favorisent la rencontre et renforcent la cohésion sociale au sein de la communauté. Toutefois, la diversité des personnes qui fréquentent ces espaces peut parfois engendrer des tensions. Il est donc essentiel de tenir compte de cette réalité dans la planification et la conception des espaces publics.

L'aménagement influence notamment :

- **La qualité de la cohabitation dans les quartiers;**
- **La qualité de vie des personnes qui vivent dans les quartiers ou les fréquentent;**
- **La sécurité et le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens.**

Le rapport d'Architecture sans frontières Québec (ASFQ) brosse un portrait des principaux besoins exprimés par les citoyennes et citoyens rencontrés et propose à la Ville des pistes d'amélioration ainsi que des recommandations visant à favoriser une meilleure cohabitation. Ces actions portent sur l'aménagement d'espaces publics sécuritaires et inclusifs et sur le soutien aux organismes communautaires œuvrant en itinérance et à la communauté. Soulignons que certaines recommandations peuvent être pertinentes pour plusieurs quartiers de la ville.

L'organisation municipale tient à remercier ASFQ pour son rapport détaillé et ses recommandations. Nous saluons l'engagement de leur équipe et la perspective inclusive adoptée, qui témoignent d'une approche orientée vers l'intégration sociale et le bien-être collectif.

La Ville a pris le temps d'examiner le rapport avec les services municipaux concernés, afin d'élaborer un plan de travail et des suivis adaptés à la réalité de Québec. Le rapport d'ASFQ s'inscrit en cohérence avec l'axe 4 du Plan d'action en itinérance de la Ville de Québec : cohabitation et sécurité. Il constitue ainsi un apport complémentaire à l'analyse de la Ville quant à la conception d'espaces publics intégrant les besoins des clientèles les plus vulnérables.

L'analyse de la Ville permet de constater que certaines recommandations inscrites au rapport sont déjà intégrées, en tout ou en partie, dans les plans d'action et stratégies de la Ville. D'autres sont en cours d'intégration.

Consciente que ses pratiques doivent évoluer avec les réalités du terrain, la Ville mise sur des solutions efficaces et bien accueillies par la communauté. Elle collabore étroitement avec les acteurs concernés, afin de répondre aux enjeux liés à l'itinérance dans le respect des sensibilités sociales propres à Québec. Les tableaux qui suivent résument cette analyse.

MISE EN CONTEXTE (suite)

Le rapport d'ASFQ s'appuie sur quatre constats et principes ainsi que sur des recommandations pour chaque constat.

- **CONSTAT 1 : Le défi de réconcilier les points de vue parmi les parties prenantes**
Principe : Démocratisation des projets d'aménagement et approche participative transversale
- **CONSTAT 2 : Le sentiment de détresse et de dépossession des espaces publics parmi les parties prenantes**
Principe : Appuyer l'autodétermination et l'autorégulation
- **CONSTAT 3 : Les pratiques de design dissuasif en réponse aux défis de cohabitation sociale**
Principe : Accroître le sentiment de sécurité et d'appartenance
- **CONSTAT 4 : La centralisation des ressources en itinérance dans Saint-Roch**
Principe : La décentralisation solidaire

La Ville constate qu'elle est en action pour la majorité des 27 recommandations du rapport :

- **15** recommandations sont en cours, en tout ou en partie;
- **5** recommandations relèvent des partenaires;
- **3** recommandations sont à intégrer ou déjà intégrées dans les bonnes pratiques;
- **3** recommandations sont à évaluer davantage;
- **1** recommandation est réalisée.

Les tableaux qui suivent présentent l'état d'avancement des actions de la Ville et l'intégration des constats et recommandations du rapport dans ses pratiques et stratégies municipales en matière d'aménagement. La Ville vise une amélioration continue de ses pratiques en fonction des contextes spécifiques de chacun des quartiers et des lieux. Elle poursuivra donc ses interventions en tenant compte des environnements social, politique et économique, qui sont en constante évolution.

CONSTAT 1

Le défi de réconcilier les points de vue parmi les parties prenantes

Principe : Démocratisation des projets d'aménagement et approche participative transversale

Recommandations d'Architecture sans frontières Québec	Analyse et actions municipales	Statut des actions
1. La consultation des parties prenantes dans l'idéation des services et des aménagements (Rapport d'ASFQ, p. 22)	<p>La Ville collabore avec plusieurs organismes et organise aussi des consultations publiques. Elle suit la recommandation de consulter les parties prenantes. Cette façon de faire aide à mieux comprendre les besoins et les idées des citoyennes et des citoyens.</p> <p>La consultation et la participation sociale sont importantes pour la Ville. Elles se retrouvent dans plusieurs documents comme des politiques, des plans et des stratégies, par exemple dans le Plan d'action en développement social.</p> <p>Cette approche favorise un plus grand sentiment d'appartenance.</p>	En cours
2. Appuyer les initiatives qui émergent du milieu (Rapport d'ASFQ, p. 23)	<p>La Ville reconnaît que les projets locaux sont importants. Elle aide les organismes qui développent des projets citoyens, en leur offrant du soutien technique, financier ou organisationnel.</p> <p>Par exemple, l'activité de médiation culturelle Les Piliers a été créée avec des organismes et des personnes en situation d'itinérance. Ce genre de projet donne une voix à celles et ceux qu'on entend moins souvent.</p> <p>L'appui aux démarches citoyennes pour créer le parc des Pékans a également permis d'innover et d'améliorer la participation et la consultation des citoyennes et des citoyens. Il est important de garder ces liens avec les projets locaux, car ils aident à donner une voix aux gens plus vulnérables. La Ville veut continuer d'améliorer ses façons de faire dans ce domaine.</p>	En cours
3. Valoriser les installations et services existants (Rapport d'ASFQ, p. 24)	<p>Cette recommandation rappelle l'importance de bien utiliser les installations et les services en place.</p> <p>La Ville accorde de l'importance à l'entretien des espaces extérieurs, car ils remplissent plusieurs fonctions utiles pour toute la population. La plupart des travaux d'entretien sont faits régulièrement ou au besoin, mais certains équipements demandent des investissements plus grands pour assurer leur durabilité.</p> <p>Le rapport d'ASFQ aide à mieux comprendre le lien entre l'aménagement urbain et l'itinérance. Il montre pourquoi il est important d'investir dans les parcs et les places publiques, pour le bien de toutes et de tous.</p> <p>Un plan est en cours pour établir les priorités d'investissement dans les espaces publics du quartier Saint-Roch, afin de les améliorer et de les rendre durables.</p>	En cours

CONSTAT 1

Le défi de réconcilier les points de vue parmi les parties prenantes

Principe : Démocratisation des projets d'aménagement et approche participative transversale

Recommandations d'Architecture sans frontières Québec	Analyse et actions municipales	Statut des actions
4. Optimisation du programme Porte-clés (Rapport d'ASFQ, p. 26)	<p>Même si cette recommandation ne fait pas directement partie du mandat d'ASFQ, elle touche un aspect important de l'itinérance : le logement. L'accès à un logement est au cœur du Plan d'action en itinérance de la Ville.</p> <p>La Ville soutient pour la première fois le programme Porte-clés, via la campagne de financement « Un toit avant tout ». Elle considère cette initiative essentielle pour atteindre ses objectifs visant à mettre fin à l'itinérance.</p>	Réalisé
5. Offrir des services d'appui et d'information aux citoyennes et citoyens (Rapport d'ASFQ, p. 26)	<p>Dans la dernière année, la Ville a travaillé avec plusieurs partenaires pour créer et distribuer des affiches et de l'information sur les services liés à l'itinérance.</p> <p>Elle collabore aussi avec le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIQ) pour partager leur répertoire de services.</p> <p>Des ateliers de sensibilisation sont offerts à différents groupes : citoyennes et citoyens, organismes et gens d'affaires.</p> <p>La Ville trouve important d'informer et de sensibiliser tout le monde sur l'itinérance et les services disponibles. Elle continue donc ses efforts de communication en ce sens.</p>	En cours
6. Coordination et financement conséquent des organismes communautaires (Rapport d'ASFQ, p. 27)	<p>La Ville est sensible aux défis de financement auquel sont confrontés les organismes communautaires. Elle reconnaît l'importance d'assurer un financement adéquat et prévisible pour renforcer notre filet social.</p> <p>La Ville a d'ailleurs reconduit et bonifié ses ententes avec les organismes en itinérance. En complément de ses propres initiatives de financement, elle assure les représentations auprès des autres paliers de gouvernement pour un financement adéquat et adapté de l'offre de services nécessaires à Québec.</p>	En cours

CONSTAT 2

Le sentiment de détresse et de dépossession des espaces publics parmi les parties prenantes

Principe : Appuyer l'autodétermination et l'autorégulation

Recommandations d'Architecture sans frontières Québec	Analyse et actions municipales	Statut des actions
1. Assurer l'offre de service essentiel : hygiène (Rapport d'ASFQ, p. 30)	<p>Il existe plusieurs services d'hygiène dans les organismes et les espaces publics du centre-ville. Mais leur accès reste limité.</p> <p>La Ville ouvre les toilettes publiques aux heures où la fréquentation est la plus élevée, ce qui fait qu'elles sont généralement fermées la nuit.</p> <p>Un des défis pour garder ces installations ouvertes est d'assurer leur sécurité et de limiter les méfaits.</p> <p>Consciente de cette réalité, la Ville a lancé deux appels de projets récemment pour améliorer l'accès à ces services de base. Elle continue aussi à travailler pour que toute la population ait accès à des installations sanitaires.</p>	En cours
2. Assurer l'offre de service essentiel : entreposage (Rapport d'ASFQ, p. 32)	<p>Avoir accès à des lieux pour entreposer ses effets personnels aide à éviter leur accumulation dans l'espace public et facilite l'accès à certains services. Ce type de service doit être bien encadré pour en faciliter la gestion.</p> <p>À la suite d'un appel de projets, la Ville soutient trois projets-pilotes de casiers sur le territoire.</p>	En cours
3. Assurer l'offre de service essentiel : utilitaires (Rapport d'ASFQ, p. 34)	<p>Les propositions concernant l'ajout de services utilitaires dans les espaces publics nécessitent une analyse globale afin de bien comprendre les risques associés à ces pratiques et en limiter leurs effets. Cette recommandation sera intégrée dans les travaux entourant l'optimisation des espaces publics de Saint-Roch.</p>	En cours
4. Assurer l'offre de service essentiel : gestion des déchets (Rapport d'ASFQ, p. 35)	<p>La propreté des lieux publics aide à créer un sentiment de sécurité et à garder les endroits en bon état.</p> <p>La Ville a augmenté l'entretien des lieux publics du quartier Saint-Roch.</p> <p>Elle soutient aussi des projets de travail payé à la journée. Ces projets permettent à des personnes éloignées du marché du travail de faire des tâches comme le nettoyage, en échange d'une contribution financière.</p> <p>Plus récemment, la brigade propreté, une initiative de la Société de développement commercial (SDC) Saint-Roch, contribue à maintenir la rue Saint-Joseph propre.</p>	En cours

CONSTAT 2

Le sentiment de détresse et de dépossession des espaces publics parmi les parties prenantes

Principe : Appuyer l'autodétermination et l'autorégulation

Recommandations d'Architecture sans frontières Québec	Analyse et actions municipales	Statut des actions
5. Concevoir des espaces pour se déposer (Rapport d'ASFQ, p. 35)	<p>Même si les lieux publics sont ouverts à l'ensemble de la population, certaines règles ou codes de conduite peuvent, parfois, éloigner les personnes plus marginalisées en raison de leur comportement.</p> <p>La Ville vise à offrir des lieux publics accessibles, inclusifs et sécuritaires pour toutes et tous. La conception d'espace pour se déposer devra être évaluée plus largement pour veiller à un partage équitable de l'espace public.</p>	À évaluer davantage
6. Encourager le commerce de proximité et d'économie sociale (Rapport d'ASFQ, p. 37)	<p>La Ville de Québec soutient le développement économique par différents programmes et appuie plusieurs initiatives sur son territoire.</p> <p>Elle a aussi des plans et des stratégies pour encourager le commerce de proximité et l'économie sociale, améliorant ainsi la qualité de vie dans les quartiers.</p> <p>Un nouveau programme de financement est offert dans le quartier Saint-Roch pour appuyer le commerce local et stimuler l'économie du secteur.</p>	En soutien aux partenaires
7. Favoriser la reconnaissance du travail des personnes employées du milieu communautaire et reconnaître l'expérience terrain des personnes soutenant la Ville (Rapport d'ASFQ, p. 37)	<p>Reconnaître toutes les expertises dans la prévention et la lutte contre l'itinérance est essentiel pour réussir la mise en œuvre de la Vision en matière d'itinérance de la Ville.</p> <p>Cette reconnaissance peut prendre différentes formes et encourage la participation, la collaboration et l'engagement des partenaires.</p>	Bonnes pratiques
8. Espace de partage de pratiques solidaires entre les commerçantes et commerçants (Rapport d'ASFQ, p. 38)	<p>La Ville sait que les commerçantes et commerçants vivent des défis liés à la cohabitation. Elle reconnaît aussi que certaines pratiques solidaires mériteraient d'être partagées.</p> <p>Il existe plusieurs espaces d'échange pour les organismes communautaires, mais beaucoup moins pour les gens d'affaires.</p> <p>La Ville veut donc travailler avec ses partenaires — commerçants et organismes — pour trouver la meilleure façon de partager les approches qui facilitent la cohabitation et encouragent les pratiques solidaires.</p>	En soutien aux partenaires

CONSTAT 3

Les pratiques de design dissuasif en réponse aux défis de cohabitation sociale

Principe : Accroître le sentiment de sécurité et d'appartenance

Recommandations d'Architecture sans frontières Québec	Analyse et actions municipales	Statut des actions
1. Ne pas pratiquer le design dissuasif (Rapport d'ASFQ, p. 42)	<p>La Ville a analysé l'aménagement des lieux publics dans le quartier Saint-Roch. Aucun aménagement n'a été conçu pour décourager certaines personnes d'utiliser les lieux (design dissuasif). Certains choix peuvent donner cette impression, mais ils avaient toujours un autre objectif. Le personnel de la Ville est sensibilisé à cette question et éviter le design dissuasif fait partie des bonnes pratiques.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bancs du jardin Jean-Paul-L'Allier ont été retirés pour voir à leur entretien. • Des appuis-bras ont été ajoutés à certains bancs dans la rue Dorchester pour répondre aux besoins des personnes âgées, et non pour empêcher quelqu'un de s'y coucher. 	Bonnes pratiques
2. Revoir les pratiques de démantèlement de campement, vers des pratiques éthiques de gestion de campement (Rapport d'ASFQ, p. 43)	<p>La gestion éthique des campements par la Ville repose sur une mobilisation concertée entre les organismes communautaires, le CIUSSS et la sécurité publique. Cette approche vise avant tout à soutenir la personne dans sa sortie de rue. Il est également important de respecter les droits des personnes déjà logées.</p> <p>La Ville considère que les campements ne doivent pas être une solution permanente à l'itinérance. Ainsi, elle poursuit ses démarches auprès des autres paliers de gouvernement pour accélérer la construction de logement et à prévoir l'accompagnement nécessaire pour le maintien en logement.</p> <p>Déploiement du plan de mise en œuvre accélérée de la Vision de l'habitation.</p>	À évaluer davantage
3. Accroître le sentiment de sécurité dans les toilettes publiques (Rapport d'ASFQ, p. 44)	<p>La Ville reconnaît que certaines personnes peuvent avoir un sentiment d'insécurité dans les toilettes publiques.</p>	En cours
4. Accroître le sentiment de sécurité dans les espaces publics (Rapport d'ASFQ, p. 47)	<p>Selon le rapport d'ASFQ, cette recommandation pourrait faire l'objet d'un projet de recherche-action. Mais on peut déjà voir que plusieurs idées d'aménagement pour renforcer le sentiment de sécurité font partie des bonnes pratiques de la Ville.</p> <p>Le parc des Pékans est un bon exemple : sa conception a tenu compte de plusieurs expertises, incluant celles des citoyennes et citoyens.</p> <p>La Ville a aussi mis en place un comité interservices pour améliorer les lieux publics. Ce comité analyse les espaces selon différents critères, dont le sentiment de sécurité.</p>	En cours

CONSTAT 3

Les pratiques de design dissuasif en réponse aux défis de cohabitation sociale

Principe : Accroître le sentiment de sécurité et d'appartenance

Recommandations d'Architecture sans frontières Québec	Analyse et actions municipales	Statut des actions
5. Prévoir une programmation d'animation des espaces publics (Rapport d'ASFQ, p. 48)	<p>Cette recommandation contribue également à l'amélioration du sentiment de sécurité et au sentiment d'appartenance.</p> <p>Une programmation d'animation des espaces publics permet de créer des moments d'échanges informels et conviviaux entre des groupes qui se connaissent peu et ainsi créer des expériences positives dans ces lieux. Exemples d'initiatives : la Joujouthèque qui anime des activités au parc des Pékans, un organisme qui offre des cinémas en plein air, des espaces de jeux libres, des animations déambulatoires.</p> <p>Chaque année, la Ville propose différentes formes d'animation urbaine dans tous les quartiers. Certains lieux pourraient toutefois nécessiter davantage d'activités, d'animation, selon la demande. La Ville évaluera ces besoins et ajustera la programmation en conséquence.</p>	En cours
6. Favoriser l'accès à la nature (Rapport d'ASFQ, p. 50)	<p>L'offre d'espaces verts est considérée comme adéquate pour un quartier dense comme Saint-Roch grâce à la proximité du Coteau Sainte-Geneviève, du parc Victoria, du parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles et d'autres espaces publics accessibles à pied.</p> <p>La Ville maintient une veille pour s'assurer que ces espaces demeurent accessibles pour toutes et tous.</p>	En cours
7. Offre de loisirs dans l'espace public (Rapport d'ASFQ, p. 50)	<p>Cette recommandation reconnaît que plusieurs installations et idées mentionnées dans l'étude existent déjà.</p> <p>La Ville de Québec offre une grande variété d'activités de loisirs et d'aménagements pour pratiquer librement différentes activités : jeux d'eau, terrains de soccer, patinoires, piscines publiques, modules de jeux, skateparks, etc.</p> <p>Beaucoup d'activités sont gratuites ou accessibles en pratique libre.</p> <p>La Ville soutient aussi plusieurs organismes communautaires pour développer une offre de loisirs dans le quartier Saint-Roch et partout sur le territoire.</p>	En cours

CONSTAT 4

La centralisation des ressources en itinérance dans Saint-Roch

Principe : La décentralisation solidaire

	Recommandations d'Architecture sans frontières Québec	Analyse et actions municipales	Statut des actions
1.	Décentralisation des services pour les personnes en situation d'itinérance (Rapport d'ASFQ, p. 54)	<p>La Ville poursuit sa collaboration avec le CIUSSS et les organismes communautaires pour développer des services sur le territoire. Il est important que ces services soient offerts là où les besoins sont les plus grands.</p> <p>Dans son plan d'action en itinérance, la Ville prévoit soutenir le développement de services adaptés partout sur le territoire.</p> <p>Elle aide aussi ses partenaires à trouver des locaux, des terrains ou des bâtiments qui conviennent à l'offre de services.</p>	En soutien aux partenaires
2.	Élaborer des « espaces pour le droit d'être » (Rapport d'ASFQ, p. 54)	<p>Pour la Ville, cette recommandation doit être analysée plus en profondeur.</p> <p>Il faut tenir compte des impacts et des risques liés à ce type d'aménagement, autant pour les personnes en situation d'itinérance que pour les gens qui habitent à proximité.</p>	À évaluer davantage
3.	Prévoir des zones tampons à proximité des ressources (Rapport d'ASFQ, p. 56)	<p>La Ville applique déjà cette recommandation lorsqu'elle analyse les emplacements possibles. Mais dans les quartiers très denses, il manque souvent d'espace pour créer de nouveaux aménagements.</p> <p>Il est important de garder ce critère dans l'analyse, car les zones tampons, comme le souligne le rapport d'ASFQ, peuvent contribuer à renforcer la cohésion sociale.</p>	Bonnes pratiques
4.	Prévoir une diversité de répits et ressources à bas seuil, à moins grande capacité (Rapport d'ASFQ, p. 56)	<p>La Ville de Québec pense qu'il faut offrir plus de services aux personnes en situation d'itinérance.</p> <p>Bien que ces services relèvent du réseau de la santé, la Ville peut contribuer en prêtant ou en aménageant des locaux adaptés. Par exemple, elle loue actuellement le sous-sol de l'église Saint-Roch et prévoit des rénovations pour en faire un lieu d'accueil.</p> <p>La Ville poursuit le travail avec ses partenaires régionaux et provinciaux pour offrir plus de lieux de répit et de ressources à Québec.</p>	En soutien aux partenaires
5.	Prévoir davantage de lieux de consommation supervisés (Rapport d'ASFQ, p. 58)	<p>La Ville de Québec est favorable à cette recommandation et maintient ses collaborations avec le réseau de la santé dans les réflexions entourant ce type de services. Toutefois, il est essentiel que le lieu actuel soit pleinement opérationnel avant d'envisager l'ajout d'un nouveau site.</p>	En soutien aux partenaires
6.	Procéder à l'analyse des recommandations et leur implantation dans le secteur (Rapport d'ASFQ, p. 59)	<p>Ce document s'inscrit dans la mise en œuvre de cette recommandation.</p>	En cours

GLOSSAIRE

Ces termes sont également définis dans le rapport d'Architecture sans frontières Québec.

Assurer l'offre de service essentiel : utilitaires

L'accès à des téléphones, l'accès à des prises électriques dédiées à la recharge d'appareils, l'installation d'horloges et l'accès à des boîtes postales pour les personnes sans adresse fixe. Ces utilitaires sont pratiques pour tous et toutes et contribuent à une vie de quartier confortable et solidaire.

Design dissuasif

Le design dissuasif est une pratique d'aménagement qui a pour but d'empêcher certains usages perçus comme nuisibles ou déviant (De Fine Licht, 2017). Il sert plus précisément à exclure de l'espace public des groupes spécifiques jugés indésirables, tels que des jeunes regroupés ou encore des personnes en situation d'itinérance. Ces pratiques se caractérisent souvent par des gestes de design qui ne seront pas remarqués par les groupes qui n'y sont pas visés (Petty, 2016).

Espace « pour le droit d'être »

Un espace qui peut être géographique, réglementaire ou temporel. Ces espaces rendent compte aussi de la dimension informelle des modes organisationnels, où des comportements peuvent être tolérés sous des conditions spécifiques, sans pénalités.

Espaces « pour se déposer »

Des espaces généreux, où il est possible de se déposer physiquement et mentalement, ont des bienfaits sur la santé et la sécurité ontologique. La santé ontologique est un état de bien-être ancré dans un sentiment de constance dans l'environnement social et matériel (Grimard et al., 2023). Des espaces pour se déposer peuvent inclure des installations à l'abri des intempéries et du soleil, ainsi que des points de fraîcheur et des points de chaleur pour des usages saisonniers. Les espaces diversifiés qu'offre la nouvelle bibliothèque Gabrielle-Roy sont de beaux exemples d'espaces « pour se déposer ».

PSI

Personnes en situation d'itinérance

Ressource à bas seuil

Des ressources d'urgence, dont les critères d'admission sont réduits au minimum : certaines ne requièrent pas pour les personnes de s'identifier, acceptent les personnes de toute identité de genre, acceptent les personnes en état de consommation, etc.